



**CTB<sup>B+</sup>**  
CERTIFIÉ PAR FCBA  
BOIS PRÉSERVÉS

## Terrasses

Des bois traités pour durer...

La garantie  
d'un bois  
durable...



## Modèle d'attestation de traitement préventif

L'apposition du logo  
confirme la certification  
du bois

ATTESTATION  
de  
TRAITEMENT PREVENTIF N° 01702  
Selon NF B 50-105-3

Classe d'emploi selon EN 305	1	2	3.1	3.2	4	4SP
Retention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement contre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

France métropolitaine:  France métropolitaine et DOM:   
 Traitement antitermites:  Traitement anti-bis et service:

Nom du client: \_\_\_\_\_  
 N° et date de la facture: \_\_\_\_\_  
 Références du lot: \_\_\_\_\_  
 Essences de bois: \_\_\_\_\_  
 Procédé de traitement: \_\_\_\_\_  
 Produit utilisé: \_\_\_\_\_  
 (voir référence au verso)

Fabricant: \_\_\_\_\_

Doit être certifié  
CTB-P+

L'entreprise titulaire de la marque CTB-B+  
atteste de la qualité de la prestation

## Un procédé adapté et contrôlé

CTB-B+ est gage de la mise en œuvre d'un traitement de qualité validé par FCBA et d'un process d'imprégnation maîtrisé.

Deux fois par an, FCBA audite les entreprises certifiées, s'assure du respect du plan qualité et réalise des prélèvements.

## Une efficacité confirmée

Un bois traité CTB-B+ assure la protection de l'ouvrage contre les insectes à larve xylophage, les champignons lignivores et les termites.

En effet, le couple de certification CTB-B+/CTB-P+ permet l'utilisation des bois en milieu agricole, viticole, intérieur, extérieur, en aire de jeux ou autres espaces publics ou privés.

## L'utilisation raisonnée de produits biocides certifiés CTB-P+

La certification CTB-B+ impose l'utilisation de produits certifiés CTB-P+.

CTB-P+ s'appuie notamment sur les résultats d'essais de terrain normalisés.

*La seule utilisation d'un produit de traitement certifié CTB-P+ ne garantit pas la qualité d'un traitement des bois.*

Ouvrages de revêtements de sol utilisés en extérieur et simples à mettre en œuvre.

# TERRASSES

Ils sont composés de lames de bois fixées sur des lambourdes et destinés à des cheminements (accès urbains, abords de piscine...) ou des zones de stationnement (salons extérieurs, aires de vie...)



## Performances

La performance d'une terrasse est garantie par la mise en œuvre d'un produit de traitement certifié associé à un process maîtrisé.

Les lames et lambourdes traitées selon les spécifications CTB-B+ sont sûres en emplois et en durée de vie attendue. Elles conviennent à l'ensemble des utilisations décrites dans le **DTU 51.4** qui précise par exemple :

- la classe d'emploi est 4 (ou 3.2 pour des conditions particulières)
- **la durée de vie attendue est d'au moins 10 ans**
- l'utilisation d'un produit sûr et validé, garanti par la mise en œuvre

## Durée de vie réelle et garantie quelle différence ?

*La durée de vie d'un ouvrage se caractérise par la classe de longévité définie dans le FDP 20-651.*

*Une garantie contractuelle est un contrat d'engagement du fournisseur vis-à-vis de son client, en respect d'exigences, qui en définissent la durée et la portée.*

*Il existe des garanties légales qui s'appliqueront le cas échéant.*



## Pose

**Les bois traités CTB-B+ assurent la durée de vie de la terrasse en service.** Pour la pérenniser, il convient de respecter les règles de pose de ces produits, décrites dans le **DTU 51.4** et notamment de :

- mettre les bois dans une situation de ventilation efficace
- favoriser le drainage pour éviter rétentions et pièges à eau
- **proscrire tout usage postérieurement au traitement.** En revanche, pour les découpes et les perçages, les surfaces mises à nues doivent être traitées avec un produit adapté afin de tendre vers une reconstitution de la protection initiale
- respecter les caractéristiques des lames définies dans NFB 54.040
- tenir compte de l'humidité des bois au moment de la pose



## Entretien

**Une lame en bois traitée CTB-B+ ne nécessite pas d'application de produits complémentaires pour en assurer sa durabilité intrinsèque.** En terme de durabilité d'aspect, des produits non filmogènes type saturateur peuvent être mis en œuvre par des professionnels spécialisés dans l'activité.



**Professionnel du traitement du bois, le titulaire CTB-B+ vous apportera tous les conseils nécessaires.**

apporte la longévité des bois préservés



# Classes d'emplois universelles, spécifications de traitement différentes :

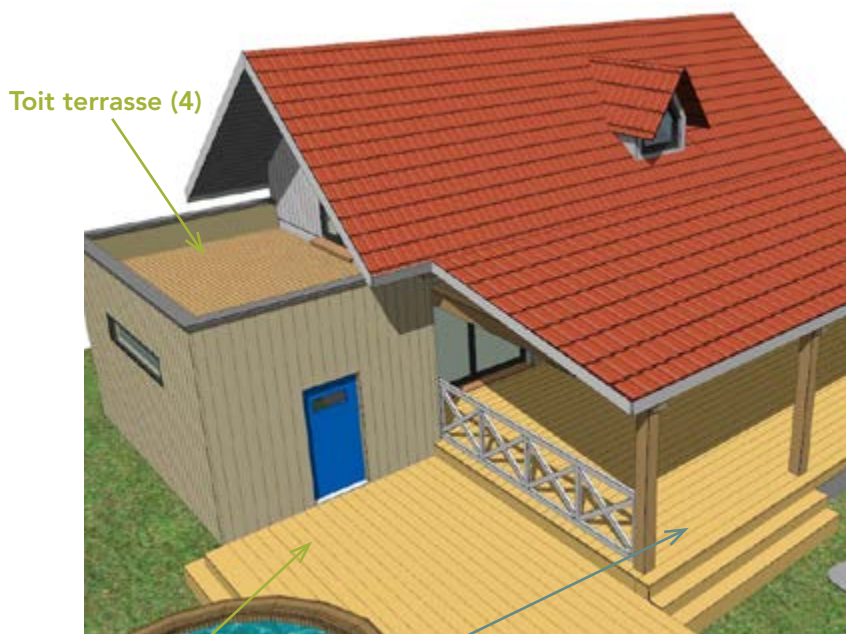
Avant de choisir l'essence de bois, il convient de se reporter à la classe d'emploi.

Identiques d'un pays à l'autre, les classes d'emploi définissent la situation du bois dans l'ouvrage. Celles-ci n'attestent pas de son aptitude à l'usage.

Chaque essence a ses propres caractéristiques de durabilité naturelle (avant traitement) et d'impré-

gnabilité (capacité à absorber le produit). L'affectation d'une essence à une classe d'emploi détermine le traitement du bois. Son efficacité repose sur la sélection du bois, la qualité et la quantité du produit utilisé ainsi que la maîtrise du process.

Classe	Conditions d'emploi	Mode de préservation	
		Autoclave	Trempage
1	Bois d'intérieur - Entièrement protégé des intempéries, non exposé à l'humidification		X
2	Bois d'intérieur et d'extérieur abrités - Protégé des intempéries, humidification occasionnelle non persistante (condensation)	X	X
3.1	Bois d'extérieur sans contact avec le sol, soumis à une humidification fréquente sur des périodes courtes. Séchage complet entre 2 périodes d'humidification	X	X
3.2	Bois d'extérieur sans contact avec le sol, soumis à une humidification très fréquente sur des périodes significatives. Séchage complet entre 2 périodes d'humidification	X	
4	Bois d'extérieur en contact avec le sol ou support à humidification récurrente, ou immersion dans l'eau douce, ou conception induisant une rétention importante d'eau, ou humidification très prononcée induite	X	



**LÉGENDE**  
 Élément de classe 3.2  
 Élément de classe 4

NB : schéma indicatif - Les lambourdes sont traitées systématiquement pour un emploi en classe 4. Dans tous les cas, se référer à FDP 20-651.



[www.ctbbplus.fr](http://www.ctbbplus.fr)



La certification de produit CTBB+, certifiant l'aptitude à l'usage du matériau bois pour une classe d'emploi donnée, est délivrée par l'Institut technologique FCBA, l'acteur référent du secteur bois-construction.

Allée de Boutaut - BP 227 - 33028 Bordeaux Cedex - Tél. +33 (0)5 56 43 63 00

FCBA, organisme certificateur accrédité par le COFRAC (Certification de Produits et Services, n° 5-0011, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr) et liste des titulaires disponible sur [www.ctbbplus.fr](http://www.ctbbplus.fr)), contribue à l'élaboration des normes européennes pour la préservation des bois en œuvre dans le bâti.